

MODE D'EMPLOI DOC 1 – DOC 2 – DOC 3

Doc 1 – « Liste des équipières situation 2024 »

Se servir absolument de la liste pré-remplie par la Fédération et envoyée avec le dossier.

Cette liste est la seule qui ne peut, pour le moment, être saisie ou modifiée à l'écran. Il faut impérativement faire les corrections manuellement.

Merci de faire toutes les corrections nécessaires au stylo **rouge**.

Sur cette liste figurent les équipières déjà inscrites l'an passé.

- **Barrer** les équipières qui **ne font plus partie** de l'équipe depuis votre assemblée générale 2024.
- Pour les personnes exerçant une responsabilité au sein de l'équipe, bien spécifier dans la colonne « fonction ESV » : la fonction au sein du bureau.
- **Prendre soin de retranscrire l'adresse mail des équipières en respectant tous les caractères : nous avons toujours énormément de problèmes de courrier en raison d'adresses mails mal libellées.**
- Remplir **avec la Trésorière** les 2 dernières colonnes.
- Ne pas inscrire les **nouvelles** équipières qui ne figurent pas sur cette liste.
- Pour elles remplir uniquement le **Doc 2 « Fiche individuelle de la nouvelle équipière »** ci-joint.

Doc 2 – « Fiche individuelle de la nouvelle équipière »

Remplir ce document avec chaque équipière, dès qu'elle intègre l'équipe.

Ne pas rajouter son nom sur le **Doc 1**, s'il n'y figure pas déjà.

Une fiche individuelle vierge est à conserver et à photocopier autant de fois que nécessaire pour les équipières qui arrivent **en cours d'année**. Quand ce cas se présente, renvoyez immédiatement à la Fédération cette fiche remplie : cela permettra à la nouvelle équipière de recevoir gratuitement la Revue, et d'être invitée à la journée des nouvelles.

RGPD : Suite aux règlementations de la politique de confidentialité, merci de vérifier que les nouvelles équipières et/ou bénévoles ont bien cochées les cases prévues à cet effet à la fin de la fiche individuelle de la nouvelle équipière (DOC 2).

Attention ! Nous vous rappelons que la revue est donnée gratuitement pour un an, à toute nouvelle équipière, mais seulement à partir du moment où elle a versé sa cotisation.

Doc 3 – « Fiche d'identification de l'Equipe – année 2024 »

Nom de l'équipe : veiller à bien spécifier le nom complet surtout s'il y a plusieurs équipes dans la même ville.

Cette fiche permet d'identifier les membres du Bureau **après** l'Assemblée Générale de l'Equipe de janvier 2024 et doit être remplie qu'il y ait ou non une modification du Bureau.

Veillez à bien préciser la date d'élection au 1^{er} ou 2^{ème} mandat au Bureau.